



### ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION

# L'avenir de l'école congolaise est en jeu



Les participants aux états généraux de l'éducation nationale

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a patronné, hier à Brazzaville, la cérémonie d'ouverture des états généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche. Ces assises, qui sont placées sur le thème « *Engageons-nous fermement en vue du progrès, d'un avenir meilleur de la jeunesse et du développement du Congo* », visent à trouver des approches novatrices pour la résolution des problèmes qui minent le système éducatif congolais. Pendant cinq jours, du 25 au 29 janvier, les participants à ces travaux vont tourner et retourner dans tous les sens des questions liées aux infrastructures, à l'organisation, aux finances et aux ressources humaines qui constituent des freins à l'éducation.

Page 16

### MADIBOU

## Plus de cent soixante-dix habitations sous l'eau



Les crues provoquées par les pluies diluviennes qui s'abattent sur la capitale congolaise ces derniers temps ont occasionné la sortie du fleuve Congo de son lit

et les eaux débordantes ont englouti des habitations dans le huitième arrondissement, Madibou, au sud de Brazzaville.

Plus de cent soixante-dix familles sont concernées par cette catastrophe qui a contraint les sinistrés à se loger dans les maisons de fortune pour les uns tandis que les autres ont été obligés de quitter la zone inondée.

Page 7

### DÉSIGNATION

## Brazzaville et Kinshasa « Capitale africaine de la culture »

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la culture africaine et afro descendante le 24 janvier à Brazzaville, les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique ont profité pour présenter officiellement le logo de Brazzaville et Kinshasa « *Capitale africaine de la culture 2024-2025* ». La désignation d'une ville africaine comme capitale de la culture du continent est née en 2018 avec pour objectif de faire de la culture un des maillons essentiels du développement économique, social et humain.

Page 11



Présentation du logo « Brazzaville et Kinshasa, Capitale africaine de la culture 2024-2025 » Adiac

### TCHAD-RUSSIE

## Mahamat Idriss Déby chez Vladimir Poutine

Le président de la transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby, a été reçu le 24 janvier à Moscou par son homologue Vladimir Poutine. Les échanges entre les deux chefs d'Etat ont porté sur la coopération bilatérale où un accent particulier a été mis sur les secteurs de l'agriculture et des mines ainsi que la stabilité au Tchad et dans la région du Sahel. La visite du président tchadien en Russie intervient à un moment où son pays cherche à élargir ses partenariats internationaux. Tout récemment le Tchad a accueilli le ministre des Affaires étrangères de la Hongrie.

Page 7

**Éditorial**  
**Discipline**

Page 2

## ÉDITORIAL

## Discipline

L'exécution efficace de la loi de finances suppose la mise en place de dispositifs et procédures adéquats pour en garantir le succès. Le basculement de certains ministères dits pilotes au mode de gestion «budget-programme», ce mois de janvier, s'inscrit dans ce cadre et consacre la volonté du gouvernement en matière de transparence dans la gestion des finances publiques.

Cette nouvelle méthode de gestion budgétaire, adossée à la planification des dépenses tout en respectant les instructions de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, requiert à la fois de la rigueur et de la discipline si l'on veut relever les défis de la bonne gouvernance.

Reposant essentiellement sur la culture de la performance, de la transparence et de la redevabilité, le budget-programme en cours d'expérimentation constitue, en quelque sorte, un guide pédagogique mis à la disposition de tous les acteurs économiques pour mieux cadrer l'exécution des dépenses. On peut relever pour le saluer, le fait qu'il présente des enjeux concernant la rénovation de la fonction budgétaire et la réforme de l'organisation administrative.

Par ailleurs, en dépit du fait que sa mise en œuvre devrait garantir une meilleure réalisation des projets d'investissement public, il n'exclut pas un contrôle strict par les pouvoirs publics d'une prise de mesures propices pour éviter, comme c'est le cas, que des zones d'inconfort altèrent cette initiative dans sa phase pilote.

En des termes clairs, il s'agit de dysfonctionnements qui peuvent survenir dans la passation des marchés ; de la transmission tardive des documents contractuels aux ingénieurs de l'Etat pour le suivi des projets, et de l'abandon de certains projets par les contractants.

*Les Dépêches de Brazzaville*

## PARLEMENT

Les deux chambres préparent la session du 1<sup>er</sup> février

La conférence des présidents qui s'est réunie, le 25 janvier, à Brazzaville a retenu douze affaires pour le Sénat et onze autres pour l'Assemblée nationale.

Parmi les douze affaires inscrites à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de la chambre haute du Parlement, il y a sept nouvelles et cinq anciennes. Quant à la 5<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée nationale, elle a retenu pour le moment onze affaires. Il s'agit, entre autres, de deux projets de lois portant création des établissements publics dont le Centre africain de recherche

en intelligence artificielle. Il y a aussi trois projets de lois autorisant la ratification des accords de convention, notamment les accords économiques avec le Rwanda ; l'exonération du visa pour les détenteurs des passeports diplomatiques et de service avec la Côte d'Ivoire. Les députés vont également examiner les projets de lois portant application des régimes de partage de grumes ; appro-

bation de l'avenant à la convention de partage de production du permis marine 11. A cela s'ajoute le projet de loi modifiant et complétant l'article 6 de la loi n°4-2019 portant déclaration du patrimoine des cadres nommés ou élus. Sans oublier les traditionnelles questions d'actualité et orales au gouvernement avec débat. Au Sénat, la conférence a été présidée par son président, Pierre Ngolo, et à l'Assemblée nationale par Isidore Mvoubia, en présence du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

*Parfait Wilfried Douniama*

## COOPÉRATION

## Le PCT et l'ANC raffermissent leurs liens

Le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Moussa, a échangé, le 25 janvier à Brazzaville, avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, membre du Congrès national africain (ANC), Johnny Sexwale, avec qui il a relevé la nécessité de redynamiser la coopération entre les deux formations politiques.

Le secrétaire général du PCT et l'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo ont discuté de la coopération entre leurs deux formations politiques au pouvoir qui entretiennent de bons rapports depuis des décennies. Relations que les deux personnalités entendent renforcer davantage au profit des deux pays.

L'homme politique sud-africain a saisi l'occasion pour informer Pierre Moussa des grands événements qui se dérouleront cette année dans son pays et dont le PCT pourra participer. Il a cité, entre autres, la commémoration dans les prochains mois des 112



ans d'existence de l'ANC. « A l'orée de cette nouvelle année, nous sommes venus souhaiter nos meilleurs vœux au secrétaire général du PCT. Par la même occasion, nous lui avons fait état de deux grands évé-

*Pierre Moussa salue Johnny Sexwale/Adiac* ments prévus courant cette année en Afrique du Sud. Il s'agit de la célébration des 112 ans de l'existence de l'ANC et de la tenue au mois d'avril prochain des élections », a précisé l'ambassadeur Johnny Sexwale, cadre de l'ANC.

*Firmin Oyé*

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia, Gloria Imelda Losselé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa-RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

## Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault  
Adjoint à la direction : Kiobi Abira  
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngonu

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint à la direction : Elvy Bombete  
Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

\* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

## MINISTÈRE DU CONTRÔLE D'ÉTAT

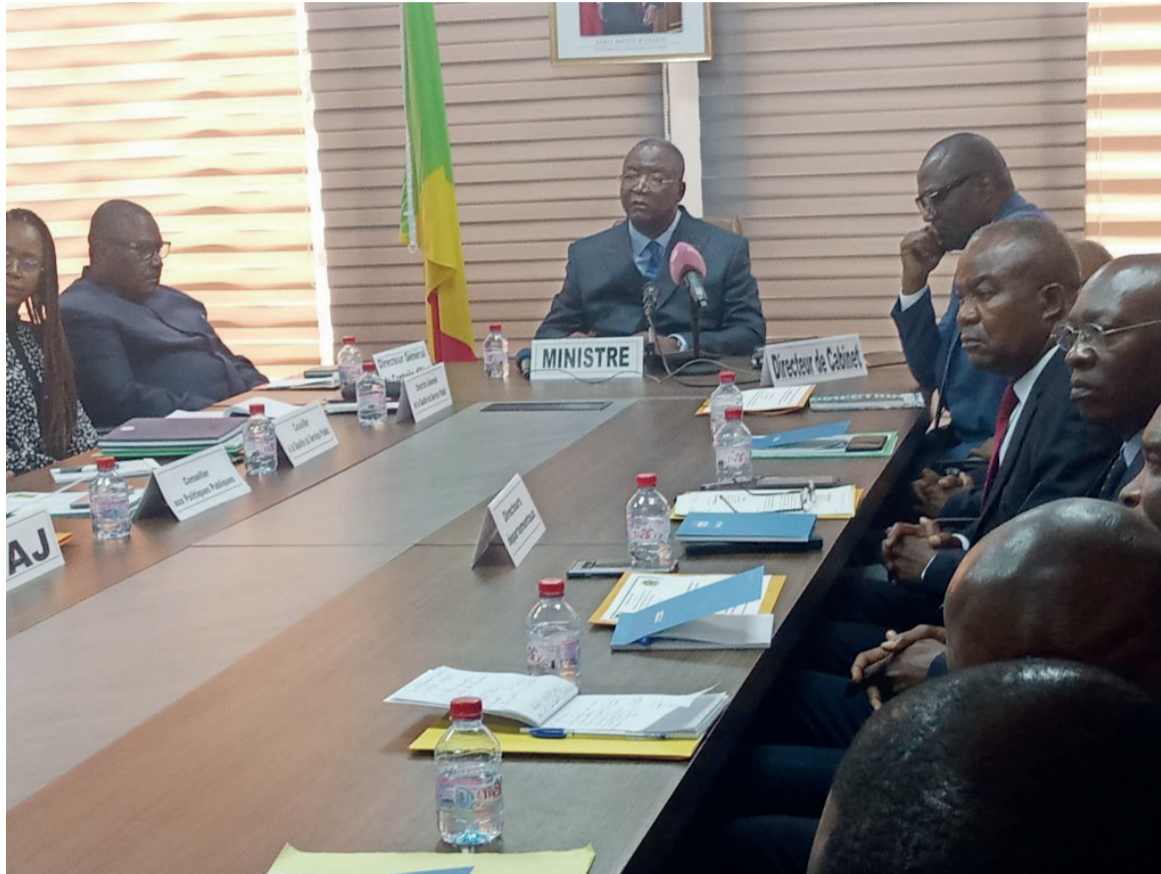
## Les directeurs départementaux renforcent leurs capacités

Le ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs a ouvert, le 24 janvier, à Brazzaville un atelier de trois jours pour renforcer les capacités de ses directeurs départementaux sur les principes fondamentaux de l'administration déconcentrée.

L'atelier de formation présidé par le ministre de tutelle, Jean Rosaire Ibara, se tient sur le thème « Le directeur départemental et les principes de base de fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat en République du Congo ».

Jusqu'au 26 janvier, les premiers directeurs départementaux du ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs vont apprendre les principes de base qui régissent le fonctionnement de l'administration déconcentrée afin de leur permettre de bien harmoniser le modus operandi dans l'accomplissement de leurs tâches régulières.

« L'objectif de cet atelier est de vous transmettre des connaissances afférentes au cadre stratégique du ministère, aux principes fondamentaux de l'administration déconcentrée et d'harmoniser vos modus operandi pour l'accom-



Le ministre Jean Rosaire Ibara ouvrant les travaux de l'atelier Adiac

plissement des missions qui vous seront confiées. Je m'attends à ce que les connaissances que vous allez recevoir puissent booster l'efficacité, l'efficience et la pertinence de vos actions afin que celles-ci s'ac-

complissent dans le strict respect du cadre légal », a souligné Jean Rosaire Ibara. S'adressant aux directeurs départementaux, le ministre du Contrôle d'Etat leur a rappelé que « le département est l'entité administrative

qui assure le relais de l'action gouvernementale sur une portion du territoire national ». Il constitue, a-t-il renchéri, l'échelon de conception, de programmation, d'harmonisation, de soutien, de coordination et

de contrôle des actions et des opérations de développement économique, social et culturel qui s'y réalisent sous le contrôle des services de l'Etat. « Le département est placé sous l'autorité d'un préfet, nommé en conseil des ministres. Les collectivités locales s'administrent librement par des conseils locaux élus dans les conditions prévues par la loi, notamment en ce qui concerne leurs compétences et leurs ressources. La tutelle est le contrôle de l'Etat sur les collectivités locales en vue de la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité et s'exerce sous forme de contrôle administratif, financier et technique », ont indiqué les experts. Pour leur permettre la meilleure maîtrise du fonctionnement de l'administration déconcentrée, Jean Rosaire Ibara a promis de leur donner les textes régissant la décentralisation au Congo.

**Firmin Oyé**

## ECONOMIE INFORMELLE

## La politique nationale en voie d'être validée

Les participants à l'atelier de validation de la politique nationale de l'économie informelle vont recueillir les contributions et mettre en place l'outil devant permettre de répondre aux besoins des acteurs de ce secteur.

La réflexion pour l'approbation du plan d'action a réuni, le 25 janvier, à Brazzaville plusieurs acteurs-clés de l'économie informelle, y compris les travailleurs indépendants et les représentants des ministères impliqués. L'objectif principal est d'offrir un espace de dialogue aux travailleurs de l'économie informelle afin de dégager des axes prioritaires pour l'élaboration de la politique nationale de ce secteur. « Nous osons croire que cette politique reflète les besoins et les réalités du terrain et qu'elle offre des solutions concrètes pour améliorer les conditions dans l'environnement de l'économie informelle. Nous sommes aussi convaincus que la formalisation de l'économie informelle est un enjeu majeur pour notre pays en vue de réduire, bien entendu, la pauvreté et promouvoir un développement durable et inclusif », a souligné, dans son allocution de circonstance, la ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la

femme au développement et de l'Economie informelle, Inès Bertille Ingani.

## Ampleur de l'économie informelle

On peut considérer deux indicateurs pour apprécier l'ampleur de l'économie informelle, à savoir la production et l'emploi informel. Selon les estimations de la Banque mondiale, dans les marchés des pays émergents et des pays en développement, l'économie informelle représente environ un tiers de la production. Plus de 90% des micro, petites et moyennes entreprises exercent leurs activités dans le secteur informel.

En effet, dans ces marchés où l'informalité est la plus répandue, 46% du produit intérieur brut (PIB) proviennent de l'économie informelle. Cette informalité a des retombées, entre autres, sur la compétitivité, la productivité et la durabilité du développement. A titre d'illustration, entre les années 2010 et 2016, en Afrique



La photo de famille après l'ouverture de l'atelier Adiac

subsaharienne, en Europe et en Asie centrale, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la part du PIB issue de l'économie informelle était en moyenne d'environ 40%. C'est surtout en Afrique que se trouvent les pourcentages les plus élevés d'informalité des entreprises et unités de production (92,4%), puis dans les Etats arabes (90,8%). Aussi,

les statistiques de la même institution montrent que l'informalité est un phénomène en voie d'expansion (OIT, 2018a). En ce qui concerne l'emploi, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), en 2019, plus de 60% de la population en emploi dans le monde gagnait ses revenus dans l'économie informelle. Selon la même source, les

statistiques montrent que près de 2,5 milliards de personnes, soit la moitié de la main d'œuvre mondiale, travaillent dans l'économie informelle. La proportion varie de manière significative d'une région à une autre. L'Afrique vient en premier lieu (85,8%), suivie des Etats arabes (68,6%), de l'Asie et du Pacifique (68,2%).

**Guillaume Ondze**

# Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 24 janvier 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 24 janvier 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat. Treize affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Un projet de loi et trois projets de décret au titre du ministère de l'Economie et des Finances; Deux projets de décret au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement; Deux projets de décret au titre du ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs; Un projet de décret au titre du ministère de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle; Quatre communications présentées respectivement, les deux premières, par la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, la troisième par le ministre de la Santé et de la Population et la quatrième par la ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle.

## I/- Ministère de l'économie et des finances

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des Finances, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi et trois projets de décret.

Le premier texte présenté est un projet de loi portant création du registre d'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales en République du Congo. Le texte présenté s'inspire des recommandations du Gafi (Groupe d'action financière) et du Règlement Cémac portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Il a pour objet de s'assurer de manière transparente de l'identité des propriétaires effectifs des personnes morales, afin de lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption et l'évasion fiscale.

Notre Etat s'oblige ainsi à mettre en place un dispositif d'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales constituées sur notre territoire (sociétés, groupements d'intérêt économique, associations, fondations, etc.). Ce dispositif permet une centralisation des informations sur l'identité des bénéficiaires effectifs; détermine le régime qui est applicable à ces bénéficiaires effectifs des personnes morales au Congo; leur mode d'inscription et les procédures d'accès à ces informations.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création du registre d'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Ondaye a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres trois projets de décret. Le premier texte est un projet de décret instituant le répertoire national des sûretés mobilières en République du Congo.

Face à l'insuffisance des sûretés immobilières et s'inspirant des actes Ohada, le projet en examen propose la mise en place d'un mécanisme de centralisation des sûretés mobilières. Le mécanisme prendra la forme d'un registre électronique, accessible en ligne à toutes les parties prenantes, en vue de renforcer la protection des créanciers potentiels. Placé sous la responsabilité du Centre national économique et financier (Cnef), ce répertoire a été élaboré sur la base des meilleurs pratiques internationales.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret instituant le répertoire national des sûretés mobilières en République du Congo.

Le texte examiné ensuite était un projet de

décret portant organisation de la médiation financière en République du Congo. Les relations d'affaires entre plusieurs interlocuteurs étant source de potentiels conflits, le texte en objet, élaboré sur la base de l'Acte uniforme de l'Ohada promulgué le 23 novembre 2017, organise un mécanisme de médiation financière entre les parties.

Ce texte a l'avantage de proposer un mode accéléré de règlement des conflits, encadré dans un délai de trois mois prorogeable une seule fois pour une durée de deux mois, soit un total maximal de cinq mois, afin de ne pas paralyser la marche des affaires par la saisine des juridictions classiques souvent encombrées.

Ce mécanisme sera placé sous l'autorité du Cnef congolais, organe mis en place sur la base de Règlements Cémac adoptés en 2019 et 2020.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant organisation de la médiation financière en République du Congo.

Le dernier texte présenté par le ministre Ondaye était un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence congolaise des systèmes d'information (ACSI).

Ce texte permettra à cette agence d'accomplir de manière pleine et entière les missions à elles dévolues par l'Etat depuis son institution en 2015.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'ACSI.

## II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement

Appelé par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, en mission, M. Alphonse Claude Nsilou, ministre d'Etat, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, a soumis à l'examen des membres du Conseil deux projets de texte, le premier étant un projet de décret portant déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section R, bloc 21, parcelle 8 située au centre-ville, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville et le second, un projet de décret portant cession à titre onéreux, de la même propriété immobilière relevant désormais du domaine privé de l'Etat.

Cette opération se justifie par la cession à la société Comptoir Africain de négoce, désireuse d'ériger un immeuble de six étages à usage d'habitation, en lieu et place d'une propriété bâtie du domaine de l'Etat devenue obsolète et menaçant ruine. L'investissement projeté, d'un coût estimé à 3 milliards de F CFA, outre la modernisation et l'embellissement du centre-ville, permettra la création d'une cinquantaine d'emplois directs et indirects. Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté ensemble les projets de décret, le premier portant déclassement de la propriété bâtie du domaine public de l'Etat, cadastrée : section R, bloc 21, parcelle 8 située au centre-ville, arrondissement n°3 Poto-Poto, commune de Brazzaville et le second, portant cession à titre onéreux, de la même propriété immobilière relevant désormais du domaine privé de l'Etat.

## III/- Ministère du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs

Invité à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Jean-Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service

public et de la Lutte contre les antivaleurs, a soumis à l'examen du Conseil deux textes. Le premier est un projet de décret fixant les règles de gestion de l'offre de service public. Il s'agit ici d'encadrer la production, la distribution, la régulation et l'évaluation de l'offre de service public dans notre pays. Pour répondre aux attentes des citoyens, à savoir une offre d'un service public de qualité et rapprocher celle-ci des populations, le Congo a opté pour un modèle de gestion basé sur la performance, fondé sur une forme de manuel de procédure reprenant les meilleurs pratiques.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les règles de gestion de l'offre de service public

Le second texte soumis aux membres du Conseil par le ministre Ibara est un projet de décret fixant les principes de promotion de la lutte contre les antivaleurs. Les antivaleurs (corruption, concussion, etc.) ont été dénoncées par le président de la République, dans son projet de société, « Ensemble, poursuivons la marche ». Pris en complément du texte valant politique nationale de lutte contre les antivaleurs, le texte en examen met en place un cadre légal qui fixe les principes de promotion de la lutte contre ces antivaleurs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les principes de promotion de la lutte contre les antivaleurs.

## IV/- Ministère de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Inès Néfer Bertille Ingani, ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation des statuts du centre Mouebara pour l'accueil et la réhabilitation des femmes et filles victimes de violences. Ce centre, institué par la loi n°1-2023 du 21 février 2023, doit permettre la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du centre Mouebara pour l'accueil et la réhabilitation des femmes et filles victimes de violences.

## V/- Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi plusieurs communications.

La première communication était relative à la signature de l'accord de Samoa entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part. Elle a été présentée par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale.

Cette signature, qui a eu lieu le 15 novembre 2023, permet de renouveler pour les vingt prochaines années le partenariat entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP, régis jusqu'ici par les accords dits de Cotonou signés en juin 2000.

Les principaux domaines de coopération retenus concernent le développement économique inclusif et durable; le développement humain et social; l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique; la paix et la sécurité, etc. L'accord de Samoa prévoit la mise en place

d'institutions générales et sous régionales; il prévoit une ratification par les Etats signataires au plus tard le 31 mai 2024.

Le Conseil des ministres a pris bonne note du renouvellement du partenariat avec l'UE et, tout en prenant en compte la nécessité de la ratification de cet accord, suggère à la ministre Ebouka-Babackas de mener les discussions nécessaires, afin d'identifier les prochains projets de coopération avec l'UE éligibles à cet accord renouvelé.

Présentant sa seconde communication, la ministre Ebouka-Babackas a soumis aux membres du Conseil des ministres les résultats préliminaires du cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5). Il en ressort que la population congolaise est fixée à 6 142 180 personnes, soit 3 098 238 femmes (50,3%) et 3 049 942 hommes (49,7%).

Après avoir été informés de la répartition spatiale de la population sur notre territoire, département par département, les membres du Conseil des ministres se sont félicités de la réussite du processus de dénombrement de notre population, statistiques dont l'importance n'est plus à prouver dans la mise en œuvre d'une planification efficace du développement de notre pays.

La troisième communication était relative au retour de la quatrième vague des étudiants finalistes congolais de Cuba, présentée par M. Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la Population. Le point fait ce jour est également consécutif au retour de la mission menée à Cuba par une délégation mixte ministère de la Santé - ministère de l'Enseignement supérieur.

Il ressort des informations portées à la connaissance du Conseil que sur un total de 2 148 étudiants envoyés à Cuba, 1 526 finalistes (soit 1396 médecins et 130 techniciens supérieurs) sont rentrés au pays.

Ce dossier, au cœur de la relation excellente entretenue par notre pays avec la République sœur de Cuba, a amené le président de la République, chef de l'Etat, à instruire ce jour monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, de mettre en place un comité interministériel afin de cerner toutes les dimensions induites par la gestion de ce dossier complexe, tant sur les problèmes d'intégration à la fonction publique des finalistes successivement rapatriés que sur les autres points, notamment financiers, à régulariser.

Enfin, le Conseil a suivi une communication de Mme Inès Néfer Bertille Ingani, ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, relative aux conclusions des travaux des premières assises nationales de l'économie informelle au Congo, tenues à Brazzaville du 8 au 10 février 2023.

Ces assises avaient pour objectif général d'offrir un espace de dialogue aux travailleurs de l'économie informelle et de dégager les axes prioritaires pour l'élaboration de la politique nationale de l'économie informelle et de son plan d'action.

A cet égard, la ministre Ingani a informé le Conseil de la tenue, dans les tous prochains jours, des travaux qui détermineront les grandes lignes de cette future politique nationale.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 24 janvier 2024

Le ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du gouvernement  
Thierry Lézin Mougalla

## SECTEUR BANCAIRE

## Optimiser les opportunités de la Fintech

Le ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, a ouvert, le 25 janvier à Brazzaville, les travaux de la première édition du Sommet africain de la finance, de la banque et de la digitalisation dans la Cémac (AFBDS). Les participants vont tenter de formuler des pistes de solutions en vue de favoriser la transformation digitale des banques et l'inclusion financière.

Le sommet AFBDS se veut un haut lieu de rassemblement des acteurs du secteur bancaire de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cémac), du monde de la Fintech, des institutions réglementaires, des décideurs publics et privés, des bailleurs de fonds, des start-up, des experts et médias. D'après la commissaire de l'événement, Judicaëlle Okemba, l'objectif est de débattre des thématiques liées à l'inclusion financière globalisée et au développement économique et social du continent.

Le thème de cette édition 2024, « La digitalisation du secteur bancaire et financier, un vecteur de croissance et d'intégration dans la Cémac », traduit la problématique de la digitalisation du système bancaire, de l'inclusion financière, y compris le rôle des technologies financières (Fintechs). « La digitalisation et l'inclusion financière sont plus des concepts que des stratégies. Ce sont des impératifs qui nécessitent d'innover, de collaborer et surtout de persévérer. Elles



Les officiels à l'ouverture des assises/Adiac

représentent des viviers fondamentaux pour l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens », a estimé Judicaëlle Okemba.

En effet, les Fintechs, c'est-à-dire les entreprises de technologies financières proposent, de nos jours, des solutions pour le secteur bancaire. Ces solutions se sont traduites par l'émergence des banques en ligne, la monnaie électronique ou le mobile money

avec l'entrée des sociétés de téléphonie dans la fourniture des services bancaires. L'inclusion financière est au cœur des actions de la Banque des États de l'Afrique centrale, qui participe à son essor à travers les réformes réglementaires, a assuré le directeur national de cette institution, Serge Dino Daniel Ngassakys.

La participation souhaitée des banques dans les Fintechs contribue à la diversification de leurs portefeuilles d'investissements.

Certaines Fintechs développent des concepts, explique un expert, qui pourront par la suite faire l'objet d'acquisitions par les banques elles-mêmes afin de diversifier leurs activités. La création en vue d'une monnaie numérique de la Cémac, à en croire Serge Dino Daniel Ngassakys, favorisera l'inclusion financière et va booster le marché financier de la sous-région.

Par ailleurs, la marche pour atteindre l'inclusion financière glo-

balisée est encore longue, a admis le ministre Jean-Baptiste Ondaye. Les conclusions de ces assises sont attendues par les autorités afin d'adapter les politiques publiques aux défis actuels du secteur de la finance. « Les établissements de microfinance du Congo présentent un niveau de digitalisation assez faible alors même qu'ils sont au centre des stratégies d'inclusion financière. Je les encourage à tout mettre en œuvre afin de promouvoir davantage l'inclusion financière dans ce secteur », a lancé le ministre de l'Économie et des Finances.

Pendant deux jours, les participants vont échanger leurs vues sur des thématiques comme « Fintech et conformité financière » ; « L'innovation technologique » ; « Les défis de l'écosystème bancaire et financier dans la Cémac » ; « L'inclusion financière » ; « La digitalisation des paiements » ; « La sécurisation de la digitalisation financière et bancaire » ; et « Le rôle des femmes dans le développement de la Fintech ».

**Fiacre Kombo**

## FONDATION JED

## Les meilleurs élèves de l'année 2023 seront primés le 27 janvier

La Fondation Jeunesse, éducation et développement (JED) récompensera, le 27 janvier à Brazzaville, les trente meilleurs élèves du Congo ayant battu le record des moyennes scolaires au titre de l'année scolaire 2022-2023, a annoncé sa présidente, Ester Ahissou Gayama, le 24 janvier lors d'une conférence de presse.

Pour cette 17<sup>e</sup> édition du trophée « 1<sup>er</sup> des meilleurs élèves » dédiée au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, la Fondation JED a retenu trente écoliers jugés les plus performants du Congo en terme de moyennes scolaires. Tous issus des écoles publiques des enseignements général et technique publics, des écoles spéciales et des écoles privées conventionnées à travers le pays, ces meilleurs élèves sont classés selon les catégories et niveaux d'études.

La première catégorie concerne les élèves ayant présenté les examens d'Etat, notamment le Certificat d'études primaires et élémentaires, le Brevet d'études du premier cycle (BEPC), le Brevet d'études techniques et les baccalauréats général et technique. Dans ce lot, a confié la présidente de la Fondation JED, un élève en classe de 4<sup>e</sup>, au lycée d'excellence de Mbounda, nommé Dan Lylilian Miantama, est plébiscité le meilleur du Congo, pour avoir obtenu 18,69 de moyenne au titre de l'année scolaire 2022-2023. Il est secondé par Rebecca Queen-Stone Epongo Ngoua, qui



Ester Ahissou Gayama, présidente de la Fondation JED/Adiac

a fait 18,19 au BEPC, de Beni Gerold Mboussou en classe de 5<sup>e</sup> ayant obtenu 17,47 de moyenne et de Cérasie Christie Providence Atsoué en classe de 4<sup>e</sup> qui lui, a fait 17,40 de moyenne.

Tous ces lauréats recevront leurs trophées le samedi soir à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères où sera organisée la cérémonie solennelle de remise des prix, présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, et des ministres en charge de l'édu-

cation.

Répondant aux préoccupations des journalistes, Ester Ahissou Gayama s'est dite honorée du fait que l'année 2024 soit dédiée à la jeunesse par le chef de l'Etat.

Rappelons que la Fondation JED existe depuis 2007. En 17 ans d'activités, elle a déjà soutenu de nombreux élèves méritants, dont certains occupent aujourd'hui des postes importants au sein de l'administration publique et privée.

**Firmin Oyé**

## UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

## Le comité de direction adopte l'avant-projet du statut particulier du personnel

La session extraordinaire du comité de direction de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG) s'est tenue le 24 janvier, à Brazzaville. Elle a adopté l'avant-projet du décret portant statut particulier du personnel de cette alma mater.

Le statut particulier du personnel de l'UMNG prend en compte plusieurs points, entre autres, l'encadrement technique et professionnel, la majoration, la suspension et le rétablissement de la prime de recherche mensuelle, la dignité universitaire, la catégorisation et le recrutement du personnel administratif, technique, ouvriers et de services, les recommandations par avancement exceptionnel d'échelons, la retraite ainsi que la révision de la grille indiciaire du personnel.

Sous le patronage de Louis Bakabadio, conseiller spécial du président de la République, chef du département de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, le comité de direction a également examiné l'avant-projet du décret modifiant certaines dispositions du décret 2012-698-du 06 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'UMNG.

Le communiqué final stipule, en effet, que le statut particulier du personnel de l'UMNG est calqué sur la base du statut général de la fonction publique. Le comité de direction recommande à l'Etat de prendre un acte spécifique pour régler la situation préoccupante des quarante-sept agents déjà préavisés.



Louis Bakabadio, président du comité de direction de l'UMNG/Adiac

**Fortuné Ibara**



MINISTÈRE DES POSTES, DESTÉLECOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Prêt No. : BIRD 9398

NIFESTATION D'INTERÊTS

AAOI n° 04/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2023-PROROGÉ

Avis Spécifique d'Appel d'Offres – sans préqualification

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

## POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA CONNECTIVITE DU RESEAU LAN/WLAN AU PROFIT DES MINISTÈRES, DÉPARTEMENTS ET AGENCES (MDA)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour meubles, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN/WLAN au profit des ministères, départements et agences (MDA) pour effectuer des paiements au titre du Marché de prêt et à l'intention d'utiliser une partie de ce, le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) financeur

« Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire »

Le marché est constitué d'un lot unique.

2. Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des équipements et mise en place d'un réseau LAN/WLAN au profit des Ministères, Départements et Agences (MDA) à Brazzaville en République du Congo, pour un délai d'exécution de six (06) mois.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » Version de Juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouvertes à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), Tél : +242 05 079 21 21 ; E-mail : marchespatn@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : Siège PATN, 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda ; Tél : +242 05 079 21 21

E-mail : marchespatn@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut

être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : n° 10120003026-71 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH). Le dossier d'appel d'offres sera spécialisé par voie postale ou dépôt à l'UGP.

6. Les offres seront remises à l'adresse ci-dessous au plus tard à la date prorogée au 09 février 2024 à 14 heures. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse numéro 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda mentionnée ci-dessous à la date prorogée au 09 février 2024 à 14 heures 15 minutes.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre », dont le modèle est indiqué dans la section IV.

8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divul-

gue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Nom du bureau : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Adresse du bureau : 254, Avenue Prosper GANDZION, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresse électronique :

E-mail : marchespatn@gmail.com.

Fait à Brazzaville le 23 janvier 2024

Le Coordonnateur

François SECK MANGOUANI

MA Prêt No.: BIRD 9398

NIFESTATION D'INTERÊTS

AAOI n° 03/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2023-PROROGÉ

Avis Spécifique d'Appel d'Offres – sans préqualification

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

## POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA CONNECTIVITE DU RESEAU LAN DES DEUX UNIVERSITES (MARIEN NGOUABI ET DENIS-SASSOU-NGUESSO) ET DU CABINET DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de Banque Mondiale pour « Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire ». et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur Fournitures, installation et prestations de service pour la connectivité du réseau LAN des deux universités pour effectuer des paiements au titre du Marché de prêt et à l'intention d'utiliser une partie de ce, le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) financeur

Le marché est constitué de deux lots distincts et indépendants :

• Le premier lot est constitué des 11 sites de l'Université Marien NGOUABI.

• Le deuxième lot est constitué des sites de l'Université Denis SASSOU NGUESSO et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

Le soumissionnaire ne peut gagner qu'un seul des deux lots.

2. Le Projet d'Accélération de la Trans-

formation Numérique (PATN) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la mise à niveau des infrastructures de connexion des deux universités (Marien Nguabi et Denis-Sassou-Nguesso) et du Cabinet du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur à Brazzaville en République du Congo, pour un délai d'exécution de six (06) mois à compter de la date de signature du contrat.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » Version de Juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouverte à toutes les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), Tél : +242 05 079 21 21 ; E-mail : marchespatn@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse men-

tionnée ci-dessous : Siège PATN, 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda ; Tél : +242 05 079 21 21

E-mail : marchespatn@gmail.com de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA. Le mode de paiement sera en espèces ou par virement bancaire au compte ci-après : n° 10120003026-71 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (CHPRB). Le dossier d'appel d'offres sera spécialisé par voie postale ou déposé à l'UGP.

6. Les offres doivent être remises au plus tard à la date prorogée au 12 février 2024 à 16 heures à l'adresse numéro 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » à la date prorogée au 12 février 2024 à 16 heures 15 minutes Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. autorisé.

7. Les offres doivent être accompagnées

d'une « déclaration de garantie de l'offre », dont le modèle est indiqué dans la section IV.

8. « Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires inclus dans le dossier d'appel d'offres ».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Nom du bureau : PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE (PATN)

Adresse du bureau : 254, A salle Prosper GANDZION, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 05 079 21 21

Adresse électronique :

E-mail : marchespatn@gmail.com.

Fait à Brazzaville le 23 janvier 2023

Le Coordonnateur

Francis SECK MANGOUANI

## INONDATIONS

## Les agences des Nations unies soutiennent les victimes

Cinq agences du système des Nations unies, à vocation humanitaire, ont débloqué une enveloppe conséquente pour appuyer le gouvernement dans sa réponse humanitaire d'urgence en faveur des victimes des inondations.

« Nous, agences des Nations unies au Congo, avons débloqué 3, 6 millions de dollars pour aider le gouvernement dans sa réponse humanitaire d'urgence en faveur des victimes des inondations », a fait savoir le coordonnateur des agences du système des Nations unies, Chris Mburu, à l'issue d'une entrevue avec la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa.

L'enveloppe mise à disposition par cinq agences des Nations unies est destinée à quatre départements : la Likouala, les Plateaux, la Cuvette et le Pool pour faire face aux problèmes de l'eau, de l'assainissement, de la santé et la sécurité alimentaire, a précisé le diplomate onusien.

Il convient de rappeler que l'aide apportée par les agences des Nations unies est une ré-



L'échange entre Chris Mburu et la ministre en charge des Affaires sociales/Adiac

ponse à l'appel lancé par le gouvernement à ses partenaires. Le 3 janvier courant,

en effet, la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire

expliquait aux partenaires du Congo les domaines dans lesquels le pays attendait de

l'aide pour une réponse humanitaire d'urgence. « Il faut de la logistique pour acheminer l'aide humanitaire sur le fleuve et ses affluents, sur la route ; il faut de l'alimentaire, des médicaments, du matériel de construction, des fournitures scolaires », indiquait-elle en précisant que le gouvernement avait débloqué plus de deux milliards FCFA pour y faire face.

Après cet appel lancé par la ministre Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa, au nom du gouvernement, la chaîne de solidarité s'est déclenchée. Plusieurs structures ont ainsi résolu de mettre la main à la pâte, dont les agences du système des Nations unies au Congo qui viennent d'apporter leur contribution pour secourir les victimes des inondations qui sévissent au Nord et au Sud du pays.

**Rominique Makaya**

## Plus de 171 habitations englouties par les eaux

Les dernières pluies qui se sont abattues à Brazzaville, en décembre dernier, ont provoqué les crues des eaux du fleuve Congo, le deuxième fleuve du monde de par son débit de 50 000 m<sup>3</sup> à la seconde, causant la désolation de plus de cent soixante-onze familles. Des habitations situées le long de ce fleuve ont été touchées, l'eau atteignant parfois trois mètres de hauteur.



Une vue des maisons inondées/Adiac

Le fleuve est sorti de son lit de quatre kilomètres, atteignant les habitations. Informer de cette situation, le maire de l'arrondissement 8, Madibou, Alain Milandou, a instruit les différents chefs de quartiers touchés par ce sinistre, notamment ceux de Kioudi, Mafouta, Massisia, Mbuono pour recenser les sinistrés.

Un travail de fond a été fait et à ce jour, plus de cent soixante-onze familles ont été recensées. Elles vivent aujourd'hui pour certaines dans des habitations de fortune, chez des amis, ou ont été obligées de quitter la ville, pour d'autres.

A ces familles, il faut ajouter les cent quarante-cinq maraîchers qui ont eux aussi perdu leurs jardins. Complètement démunies, ces familles survivent grâce aux aides de certaines organisations non gouvernementales qui les visitent. Aucun site pouvant les abriter n'est pas encore envisagé.

**Jean Jacques Koubemba**

## CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Babindamana Dany Christelle.

Je souhaite être appelée désormais Babin Dany Christelle.

Tout personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

## TCHAD-RUSSIE

## Mahamat Idriss Deby reçu par Vladimir Poutine

Le président de la transition du Tchad a entamé une visite de 48 heures en Russie où il a été reçu, le 24 janvier, par le chef de l'Etat, Vladimir Poutine.

Le président Mahamat Idriss Deby est accompagné par le ministre des Mines, Abdelkerim Mahamat Abdelkerim, et celui des Affaires étrangères, Mahamat Saleh Annadif. Les discussions avec Vladimir Poutine au Kremlin ont porté sur la coopération bilatérale entre les deux pays, un accent étant mis sur les secteurs de l'agriculture et des mines ; la stabilité du Tchad et dans la région du Sahel. Le contexte international et régional, notamment la présence de la Russie dans les conflits frontaliers du Tchad avec le Soudan, la Libye et la Centrafrique, a été également abordé. La visite du président tchadien en Russie survient à un moment où son pays cherche à élargir ses partenariats internationaux. Le Tchad a récemment accueilli le ministre des Affaires étrangères de Hongrie et s'est entretenu avec des militaires français pour renforcer la coopération entre les deux pays.

La Russie, de son côté, a étendu sa présence au Sahel en recevant le Premier ministre de la transition nigérienne, ce qui souligne l'importance des enjeux régionaux dans les discussions entre les dirigeants tchadiens et russes. Le président russe a indiqué que Moscou surveille la situation au Tchad et compte contribuer à la stabilisation du pays. « Nous sommes heureux que vous ayez réussi à organiser un référendum sur la Constitution.



Le président tchadien de transition, Mahamat Idriss Déby, et le président russe, Vladimir Poutine, au Kremlin, à Moscou, le 24 janvier 2024/Mikhail Metzel/AFP

Je suis convaincu que les élections se tiendront à un niveau élevé dans un avenir proche. Nous sommes heureux que vous ayez réussi à stabiliser la situation dans le pays. Nous allons y contribuer », a déclaré Vladimir Poutine. Le président russe a félicité son hôte pour avoir «réussi à stabiliser la situation» dans son pays et affirmé que la Russie y «contribuerait par tous les moyens possibles». Le Tchad, un allié de la France, est un «pays frère» de la Russie, a affirmé Mahamat Idriss Déby Itno. «Je suis venu en tant que pays ami, un pays frère, un pays souverain (qui veut) renforcer ses relations avec un pays ami», a déclaré le général Déby. Il a estimé que sa visite à Moscou aiderait à renforcer les relations

bilatérales.

La Russie veut retrouver son influence en Afrique, perdue après la chute de l'URSS, focalisant ses efforts dans les pays du Sahel, pour y concurrencer la France. La visite du président tchadien et les propos chaleureux de Vladimir Poutine apportent une nouvelle illustration des efforts d'influence de la Russie au Sahel. Le Tchad, où l'armée française entretient encore un contingent, est le dernier partenaire privilégié de la France au Sahel, après le retrait contraint et forcé des militaires français du Mali en août 2022, du Burkina Faso en février 2023 et du Niger en décembre dernier. Ces trois pays se sont rapprochés au même moment de la Russie, notamment sur le plan militaire.

**Noël Ndong**

# Publication d'un document synthèse sur l'évolution soixantenaire du développement économique

Le Ministère de l'Economie et des Finances, a publié un document synthèse de près de 300 pages résumant l'évolution du développement économique, social et environnemental des soixante-cinq années d'existence du Congo.

Depuis la proclamation de la République, le 28 novembre 1958, suivie de l'accession du pays à l'indépendance le 15 août 1960, la marche du Congo pour la consolidation de sa souveraineté et son développement socio-économique et culturel s'est avérée longue, et parfois émaillée de crises multiformes, mais aussi d'embellies

novembre 2022, devant le Parlement réuni en congrès, en ces termes : «... C'est l'opportunité, pour les générations actuelles, de jeter un nouveau regard figé dans le temps et un coup d'œil sur les grands repères d'évolution de la République, pour apprécier le travail accompli en vue de transformer et moderniser notre pays ».

et à transmettre le flambeau du feu sacré à ceux qui n'ont aucun vécu de cette saga collective. Ce document s'inscrit également dans l'optique de fournir de la matière en vue d'évaluer des politiques publiques. Il présente les évolutions les plus marquantes, en termes de cadre juridique et d'actions phares réalisées durant les soixante-cinq années d'existence de la République du Congo, et en soixante-trois ans d'indépendance, tout en esquissant les perspectives, à travers des thématiques aussi variées que la dynamique agricole, l'éducation, les finances publiques, les infrastructures, la diversification de l'économie, la culture, etc.



diants et à l'ensemble des Congolais, mais aussi éclairer les actions futures, en termes de politiques à mettre en œuvre, en vue du mieux-être de chacun et de tous.

Où s'en procurer ?

**Le document, en distribution gratuite, est disponible :**

1-Au Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances, 5e étage, département des relations publiques;

2-Au Centre National d'Informations Economiques et de Conseils en Gestion, avenue Charles de Gaulle, derrière la BDEAC, marché plateau ville.



- 1 : Evolution des institutions, administration du territoire et modalités de gestion économique et sociale
- 2 : Dynamique productive et dynamique de croissance
- 3 : Finances publiques, commerce extérieur, secteur financier et inclusion financière
- 4 : Infrastructures et services sociaux de base
- 5 : Education
- 6 : Marché du travail, protection sociale et question du genre
- 7 : Culture, arts et sport
- 8 : Tourisme et environnement
- 9 : Contexte national, international et perspectives de développement

économiques.

L'initiative d'en décrire le parcours a été confortée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la Nation, le 28

**Le « Bilan (1958-2023) et perspectives de développement économique, social, culturel et environnemental »,** est une réponse au message du président de la République à saisir les moments importants

**AFBDS**  
AFRICA FINANCE BANKING  
& DIGITALISATION SUMMIT

25 & 26 January 2024  
BRAZZAVILLE

Grand Hotel Kintélé

Host country :



Organisers



Maap

Platinum Partners



BGFIBank

Media partners :

AFRICAN  
BANKER



Under the high patronage of H.E. Denis Sassou-Nguesso, President of the Republic of Congo, the first Africa Finance, Banking and Digitalisation Summit: AFBDS - CEMAC will be held in Brazzaville on Thursday 25<sup>th</sup> and Friday 26<sup>th</sup> January 2024.

THE THEMES TO BE DISCUSSED :

- Fintech and financial compliance
- Technological innovation
- The challenges of the banking and financial ecosystem in the CEMAC zone.
- Financial inclusion.
- The digitalisation of payments
- The fight against money laundering

AFRICA FINANCE, BANKING  
& DIGITALISATION AWARDS : AFBDA - CEMAC

THE CATEGORIES TO AWARDED :

- Banker of the year in the CEMAC zone
- Bank of the year in the CEMAC zone
- CEMAC Zone finance minister of the year
- CEMAC Fintech of the Year
- CEMAC SME Bank of the Year
- Banking and finance women of the year
- CEMAC Asset Management
- Company of the year

www.afbds.com

Contact : Tél : 068432003.

## NÉCROLOGIE



**Le programme des obsèques de Pascal Mbongolo (La Denda) se présente comme suit :**

**Samedi 27 janvier 2024 :**

- 9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
- 10h00 : recueillement au domicile sis, n°7, rue Vouka à Kinsoundi-Barrage, arrêt Armée du Salut.
- 12h00 : messe de requiem en la paroisse Sainte-Trinité de Barrage ;
- 14h00 : départ pour le cimetière privé de Loukanga 1 ;
- 16h30 : retour au domicile et fin de la cérémonie.



## AFRIQUE CENTRALE

# Les textes fondateurs du réseau anti-corruption adoptés

Les statuts, les règlements intérieur et financier, le code d'éthique et de déontologie du Réseau des institutions nationales anti-corruption d'Afrique centrale (Rinac) ont été adoptés, le 24 janvier à Brazzaville, à l'issue de la réunion d'opérationnalisation dudit réseau.

L'adoption des textes fondateurs du Rinac, en terre congolaise, est l'étape préalable à celle qui sera consacrée à son opérationnalisation dans un futur proche, a expliqué le président de transition de cette structure sous régionale de lutte contre la corruption, Nestor Mbou. Il est, par ailleurs, président de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite du Gabon. « La prochaine étape c'est la mise en place des organes du Rinac, la désignation et l'installation de ses dirigeants qui se fera à Libreville », a-t-il précisé. C'est dans ce sens qu'en matière de recommandations, les pays membres de la Rinac, notamment le Gabon, les deux Congo, le Cameroun, la Centrafrique, la Guinée équatoriale, le Burundi, l'Angola, Sao-Tomé et Principe ainsi que le Tchad ont appelé à ac-



célerer le processus d'installation de ce réseau. Pour sa part, le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption, Emmanuel Ollita Ondongo, a salué les ef-

forts des pays de la sous-région qui ont permis de doter le Rinac d'un cadre juridique. « De réels engagements de la part de l'ensemble des parties prenantes sont re-

Les représentants des pays membres du Rinac/Adiac quis et constitueront la clé de succès du Réseau des institutions nationales anti-corruption d'Afrique centrale », a-t-il souligné, en précisant que la lutte contre la

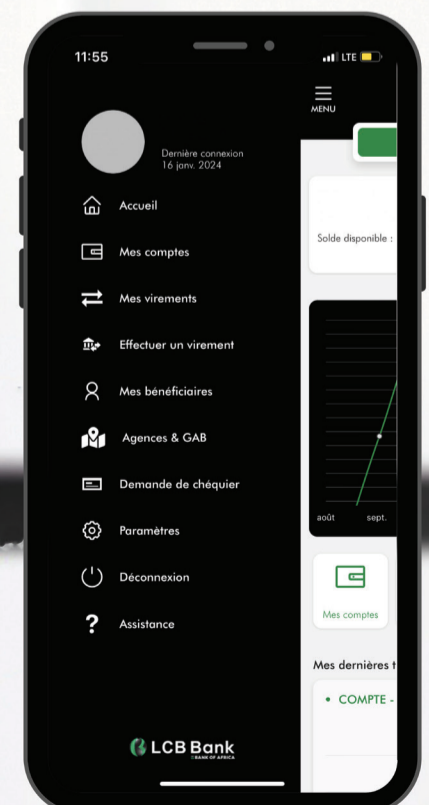
corruption contribuera, entre autres, à promouvoir un environnement sain en matière d'affaires dans la sous-région. Emmanuel Ollita Ondongo le soulignait à l'ouverture des travaux de la réunion de Brazzaville, « Réduire la corruption à des proportions marginales, à défaut de l'éradiquer, requiert une prise de conscience des pouvoirs publics par une volonté clairement affirmée. C'est de cette volonté que les Etats de l'Afrique centrale, à travers les structures respectives d'anti-corruption, se mettent ensemble dans cette lutte. La réunion d'opérationnalisation du Rinac qui se tient à Brazzaville est un signal fort de l'engagement collectif des Etats à coopérer dans le cadre de la lutte contre la corruption en Afrique centrale ».

**Rominique Makaya**

**LCB Bank**  
BANK OF AFRICA

**MyBOA**

Gérez vos comptes  
et vos transferts à distance.



Disponible sur



ANDROID APP ON  
Google play

Available on the iPhone  
App Store



MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE  
PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS**

N°021/AMI/PATN/C/SFQC.24

**POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONNECTIVITE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES SALLES MULTIMEDIAS EN MILIEUX RURAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO**

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'une Assistance technique pour le contrôle des travaux de connectivités et de la mise en œuvre des salles multimédias en milieu rural dans le cadre du projet d'accélération et la transformation numérique en République du Congo.

**2-Objectifs**

L'objectif principal de cette mission est d'assurer le contrôle et suivi des travaux de connectivité et de mise en œuvre des salles multimédias en zones rurales, en veillant à ce qu'ils respectent les normes de qualité, les délais et le budget alloué.

**3-Profil du consultant**

Le cabinet sélectionné devra répondre aux critères suivants :

a. Expertise Technique :

- Une équipe d'experts techniques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information, de l'ingénierie électrique, ou dans des domaines connexes.
- Une solide compréhension des normes de connectivité, des technologies sans fil, des réseaux de communication, et des équipements de connectivité.

b. Expérience Préalable :

- Une expérience avérée dans la supervision et le contrôle de projets de connectivité similaires serait un plus

c. Compétences en Gestion de Projet :

- Une expertise en gestion de projet pour planifier, suivre, et gérer efficacement l'exécution des travaux de connectivité.

- Une capacité à coordonner les activités de multiples sous-traitants et prestataires de services.

d. Connaissance des Normes et des Réglementations :

- Une connaissance approfondie des normes techniques et des réglementations en matière de connectivité et de télécommunications au Congo.

- Une compréhension des exigences de sécurité et de conformité.

e. Capacités de Communication :

- Une excellente communication écrite et orale en français pour la préparation de rapports, les réunions avec les parties prenantes, et la coordination des équipes sur le terrain.

f. Capacité à Résoudre les Problèmes :

- La capacité à identifier rapidement les problèmes techniques ou logistiques et à proposer des solutions pratiques pour les résoudre.

g. Disponibilité pour les Déplacements :

- La disponibilité à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain pour surveiller les travaux de connectivité dans chaque site

h. Références Professionnelles :

- Des références professionnelles solides provenant de projets similaires antérieurs, démontrant la capacité à assurer un contrôle et un suivi efficace des travaux.

**4.Durée de la mission**

La durée de cette mission sera calquée sur celle des travaux. Ainsi, le consultant sera engagé pour toute la période de mise en œuvre de la connectivité des zones rurales ainsi que la mise en œuvre des salles multimédias. Il est à noter que les travaux prévus s'étendront sur une période de 18 mois pour les sites radios et 1 ans pour la mise en œuvre des salles multimédias, débutant à la date de signature du contrat pour les travaux.

**5.L'Unité de Coordination du Projet**

d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations contenues dans le profil. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae du personnel clé, des documents légaux et une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

**6-Les cabinets seront sélectionnés**

sui- vant la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de

Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016 révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

**7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir** les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 07 février 2024 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « Assistance technique pour le contrôle des travaux de connectivité et de la mise en œuvre des salles multimédias en milieu rural dans le cadre du projet d'accélération et de la transformation numérique du Congo. »

Bureau Passation des marchés

A l'attention du Coordonnateur

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE À BRAZZAVILLE, A COTE DE L'AMBASSADE DU RAWANDA AU CONGO, 254 AVENUE PROSPER GANDZION, ARRONDISSEMENT 3 PTO-POTO Tél : +242 05 079 21 21 Email: marchespatn@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le 24 janvier 2024**

**Le Coordonnateur du PATN,**

**Francis SECK MANGOANI**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS**

N°022/AMI/PATN/C/SFQC.24

**POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONNECTIVITE DES MINISTERES, DEPARTEMENTS ET AGENCES (MDA) DANS LE CADRE DU PROJET D'ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO.**

1-Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'une Assistance technique pour le contrôle et le suivi des travaux de connectivité des ministères, départements et agences (MDA) dans le cadre du projet d'accélérer la transformation numérique en République du Congo.

**2-Objectifs**

L'objectif principal de cette mission est d'assurer le contrôle et le suivi efficace de la mise en œuvre des travaux connectivité haut débit des ministères, départements et agences (MDA) en veillant à ce qu'ils respectent les normes de qualité, les délais et le budget alloué.

**3-Profil du consultant**

Le cabinet sélectionné devra répondre aux critères suivants :

a. Expertise Technique :

- Une équipe d'experts techniques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information, de l'ingénierie électrique, ou dans des domaines connexes.
- Une solide compréhension des normes de connectivité, des technologies sans fil, des réseaux de communication, et des équipements de connectivité.

b. Expérience Préalable :

- Une expérience avérée dans la supervision et le contrôle de projets de connectivité des MDA serait un plus

c. Compétences en Gestion de Projet :

- Une expertise en gestion de projet pour planifier, suivre, et gérer efficacement l'exécution des travaux de connectivité.

- Une capacité à coordonner les activités de multiples sous-traitants et prestataires de services.

d. Connaissance des Normes et des Réglementations :

- Une connaissance approfondie des normes techniques et des réglementations en matière de connectivité et de télécommunications au Congo.

- Une compréhension des exigences de sécurité et de conformité.

e. Capacités de Communication :

- Une excellente communication écrite et orale en français pour la préparation de rapports, les réunions avec les parties prenantes, et la coordination des équipes sur le terrain.

f. Capacité à Résoudre les Problèmes :

- La capacité à identifier rapidement les problèmes techniques ou logistiques et à proposer des solutions pratiques pour les résoudre.

g. Disponibilité pour les Déplacements :

- La disponibilité à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain pour surveiller les travaux de connectivité dans chaque site

h. Références Professionnelles :

- Des références professionnelles solides provenant de projets similaires antérieurs, démontrant la capacité à assurer un contrôle et un suivi efficace des travaux.

**4.Durée de la mission**

La durée de cette mission sera calquée sur celle des travaux. Ainsi, le consultant sera engagé pour toute la période de mise en œuvre de la connectivité des MDA sélectionnés. Il sera requis d'effectuer plusieurs visites de contrôle sur les différents sites. Il est à noter que les travaux prévus s'étendront sur une période de six mois, débutant à la date de signature du contrat.

**5.L'Unité de Coordination du Projet**

d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations contenues dans le profil. Les cabinets ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae du personnel clé, des documents légaux et une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.

**6-Les cabinets seront sélectionnés**

sui- vant la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Finan-

cement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016 révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020.

**7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir** les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 février 2024 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « Assistance technique pour le contrôle et le suivi des travaux de connectivité des ministères, départements et agences (MDA) dans le cadre du projet d'accélérer la transformation numérique en République du Congo »

Bureau Passation des marchés

A l'attention du Coordonnateur

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

UNITE DE COORDINATION DU PROJET, SISE À BRAZZAVILLE, A COTE DE L'AMBASSADE DU RAWANDA AU CONGO, 254 AVENUE PROSPER GANDZION, ARRONDISSEMENT 3 PTO-POTO Tél : +242 05 079 21 21 Email: marchespatn@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le 24 janvier 2024**

**Le Coordonnateur du PATN,**

**Francis SECK MANGOANI**

## NOMINATION :

## Brazzaville et Kinshasa « Capitale africaine de la culture 2024-2025 »

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la culture africaine et afro descendante le 24 janvier à Brazzaville, les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA) ont profité pour présenter officiellement le logo de Brazzaville et Kinshasa « Capitale africaine de la culture 2024-2025 ».

La présentation de l'enseigne s'est faite en présence de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs du Congo, Lydie Pongault, et de son homologue de la République démocratique du Congo, Catherine Kathungu Furaha, ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine ; du maire de la ville de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba; et du secrétaire général des CGLUA, Jean Pierre Elong Mbassi.

La désignation par CGLUA d'une ville africaine comme capitale de la culture du continent est née en 2018. L'objectif est de faire de la culture un des maillons essentiels du développement économique, social et humain. Ainsi, chaque deux ans, cette organisation lance une candidature pour célébrer une capitale africaine de la culture qui sera le lieu de présentation de l'excellence culturelle continentale, notamment dans le domaine des arts, de la culture et des industries créatives mais aussi dans le domaine du sport.

Après Rabat, la toute première capitale africaine de la culture à bénéficier de ce titre en 2022-2023, grande était la surprise de CGLUA de recevoir parmi les candidatures une aspiration commune des villes de Brazzaville et Kinshasa, pour être la « capitale africaine de la culture ». « Je dois d'abord dire que notre comité exécutif a salué cet effort de se présenter ensemble et je dois dire que cette manière de faire est peut-être la voie que toutes les collectivités territoriales d'Afrique doivent suivre. Je voudrais donc saisir l'occasion pour féliciter les



villes de Brazzaville et Kinshasa, les deux gouvernements pour le support qu'ils ont apporté à cette candidature. Et je voudrais dire combien nous devons à l'Unesco d'avoir en quelque sorte parrainé l'ensemble de ce mouvement », a déclaré Jean Pierre Elong Mbassi, secrétaire général des CGLUA.

Il a, par la même occasion, souhaité que cette célébration magnifie le rapprochement entre les deux pays. « Je suis personnellement attaché aux deux villes car j'y ai

travaillé, il y a très longtemps. Aujourd'hui, je vois que ce rapprochement, que nous avons souhaité, auquel il manque encore le pont, est en train de se faire par la culture. Cette proximité par la culture est probablement la base la plus solide du rapprochement des peuples », a-t-il ajouté.

Après le sacre de la rumba comme patrimoine immatériel de l'Unesco en 2021, les deux Congo sont appelés à poursuivre la coopération

culturelle en faisant de cette nouvelle distinction commune un véritable moment d'échange, de découverte, de partage, de solidarité et de créativité non seulement entre les deux pays mais aussi au profit de toute l'Afrique. « Nous avons bon espoir que la traduction à Brazzaville et Kinshasa du label «Capitale africaine de la culture 2024-2025» permettra à nos deux villes de mettre en lumière nos richesses patrimoniales à travers une programmation cultu-

relle originale. À tous les acteurs culturels évoluant à Kinshasa et à Brazzaville, sachez que nous comptons sur votre engagement et votre mobilisation pour que nous puissions assumer, en toute responsabilité, notre statut de capitale africaine de la culture pendant deux ans », en a souhaité le maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.

La directrice générale de l'agence créative Power service, Celpa Diakiese, a de ce fait présenté de façon détaillée le logo symbolisant la nomination des deux villes comme capitale africaine de la culture 2024-2025. A en croire ses propos, l'identité visuelle s'inspire de l'Afrique et du fleuve Congo, des couleurs significatives et une police d'écriture minimaliste. L'Afrique est, ici, une façon d'affirmer ses racines africaines mais aussi de positionner le label « Brazzaville-Kinshasa capitale africaine de la culture » comme une marque africaine qui représente l'Afrique à travers le monde. Le fleuve Congo, témoin silencieux et éternel des deux peuples, représente leur histoire, leur culture, leur vie commune. Le choix sélectif des couleurs bleu, orange, marron et vert renvoie respectivement à l'eau, source de vie en Afrique ; la créativité, l'innovation, l'énergie, dont le continent a tant besoin dans divers secteurs ; la terre, image de solidité dont a besoin aujourd'hui la culture africaine ; et enfin le vert, symbole de la protection de l'environnement que portent chaleureusement les deux nations à travers le Bassin du Congo.

Merveille Jessica Atipo

## MUSIQUE URBAINE

## Le single « Ka Bongo » disponible sur les plateformes

Le single « Ka Bongo », chanté en lingala et en français par le duo des artistes rappers congolais, Kosar et Flattboy, en collaboration avec Père Noël et Nix-ozay, est très engagé autant par les textes que par l'instrumental.

Le single est déjà disponible sur les plateformes You Tube et streaming depuis le 19 janvier dernier, jour de sa sortie. Ce morceau évoque les maux vécus par les jeunes africains en général et congolais en particulier. Il relate également les réalités de chaque pays, quartier, ville, notamment l'immigration, le chômage des jeunes diplômés, etc.

Le duo entre Kosar et Flattboy, artistes indépendants depuis trois ans, ne cesse de prendre une grande place sur la scène musicale congolaise. Ils ont commencé par leur hit « Godo Godo » en 2021, une chanson du célèbre artiste ivoirien Fior2bior, qui leur a permis de faire le tour de la toile africaine.

Après ce succès, il sort en 2023 « Drill », un morceau au style musical urbain très répandu dans les pays occidentaux. Quelques mois après,

il lance le morceau intitulé « Moufinguing », rappelant leur enfance. Ce single connaît un grand succès sur la plateforme You Tube, atteignant des millions de vues.

C'est avec les moyens du bord que le single « Ka Bongo » a vu le jour, explique le manager Christdelpech. « Nous n'avons pas un label, c'est nous mêmes qui faisons la production, nous finançons nos clips, nous faisons la création artistique. Nous n'avons pas de producteur. Chaque artiste a mis sa touche sur cette chanson, rien n'appartient à quelqu'un, ce morceau est pour nous tous. A travers ce morceau, nous passons un message et nous nous faisons entendre. Nous ne visons personne », t-il a indiqué. Ce single, a-t-on révélé, cartonne très bien sur les réseaux sociaux.

Rosalie Tsiankolela Bindika



La maquette de « Ka Bongo »/Adiac

## CAN 2023

## Regragui suspendu deux matches après son altercation avec Chancel Mbemba

Le sélectionneur du Maroc, Walid Regragui, a été suspendu deux matches par la Confédération africaine de football (CAF) pour son altercation avec le Congolais Chancel Mbemba, lors du premier tour de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), a-t-on appris mercredi de sa fédération qui a précisé faire appel de cette sanction.

Mercredi soir, Rachid Benmahmoud était sur le banc du Maroc à l'occasion du succès des Lions de l'Atlas face à la Zambie pour remplacer Walid Regragui, suspendu quatre matches, dont deux avec sursis, par la CAF, en raison de l'altercation qu'il a provoquée à l'issue du match face à la République démocratique du Congo. «La Fédération royale marocaine de football a décidé d'interjeter appel de cette décision incompréhensible en raison du fait que le coach Regragui n'a enfreint à aucun moment l'esprit du fair-play», est-il écrit dans le communiqué de cette fédération publié mercredi.

Une échauffourée a éclaté à la fin du match entre joueurs et membres de chaque équipe. Déjà palpable durant la rencontre, la tension est encore montée d'un cran au coup de sifflet final, quand Regragui est entré sur la pelouse du stade Laurent-Pokou de San-Pédro (Côte d'Ivoire), pour s'en



«Sur ça, il fallait rester calme. C'est le deuxième match. Après, peut-être qu'avec la chaleur, la tension a été un peu élevée chez tout le monde. Mais ce n'est pas un exemple, et il n'y a pas de souci entre Mbemba et moi ou l'équipe. On avance, c'est passé maintenant»

prendre verbalement à Chancel Mbemba, tout en voulant lui serrer la main.

Les deux hommes ont été ensuite séparés par plusieurs personnes et une mêlée s'est ensuite aussitôt formée dans une confusion maximale.

«Alors ça arrive dans le football. J'ai beaucoup de respect pour Mbemba. Peut-être que c'est l'adrénaline qui l'a fait répondre comme ça. Mais il n'y a pas de souci. (...) Après, il fallait rester beaucoup plus calme. On n'a pas donné une belle image, ni nous ni le Congo», avait déclaré le sélectionneur marocain en conférence de presse après le match «Sur ça, il fallait rester calme. C'est le deuxième match. Après, peut-être qu'avec la chaleur, la tension a été un peu élevée chez tout le monde. Mais ce n'est pas un exemple, et il n'y a pas de souci entre Mbemba et moi ou l'équipe. On avance, c'est passé maintenant», avait-il assuré.

Camille Delourme avec AFP

## Le Ghana, éliminé, renvoie son sélectionneur Chris Hughton

La Fédération ghanéenne de football (GFA) a annoncé, mercredi, avoir mis fin aux fonctions du sélectionneur de l'équipe nationale, l'Irlandais Chris Hughton.



L'Irlandais Chris Hughton a été démis de ses fonctions après l'élimination précoce du Ghana Assouf Sanogo- AFP

«La Fédération ghanéenne de football souhaite annoncer que Chris Hughton a été relevé de ses fonctions d'entraîneur principal de l'équipe nationale senior avec effet immédiat», indique le communiqué publié sur le site officiel de la GFA. «Le Conseil exécutif a également pris la décision de dissoudre l'équipe technique des Black Stars», ajoute le texte.

Dans le groupe B de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), le Ghana a récolté seulement deux points en trois matches face au Cap-Vert (défaite 2-1), à l'Égypte (2-2) et au Mozambique (2-2), des résultats insuffisants pour se qualifier en huitièmes de finale de la compétition. Son élimination a été officialisée mardi soir.

Chris Hughton avait débuté en février 2023 sa première expérience de sélectionneur. Le technicien de 65 ans a notamment entraîné par le passé les clubs anglais de Newcastle, Norwich, Brighton et Nottingham Forest. La GFA a indiqué, par ailleurs, qu'elle fournirait «dans les prochains jours une feuille de route sur l'orientation future des Black Stars», qui traverse une crise de résultats depuis la CAN 2017.

C.D. avec AFP

## Emerse Faé remplace Gasset sur le banc de la Côte d'Ivoire

Emerse Faé, ancien adjoint du Français Jean-Louis Gasset, le remplace sur le banc de la Côte d'Ivoire, qualifiée in-extremis pour les 8es de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football.

«Il est mis fin aux contrats du sélectionneur-entraîneur Jean-Louis Gasset et de son adjoint Ghislain Printant pour résultats insuffisants», indique la Fédération ivoirienne de football (FIF) dans un communiqué. L'Ivoirien Emerse Faé, qui était l'un des adjoints du technicien français âgé de 70 ans, assurera l'intérim, précise l'instance. L'ancien Nantais a porté le maillot ivoirien à une quarantaine de reprises, avec une finale perdue en 2006.

Il a dirigé, jeudi à Cocody, sa première séance en tant que sélectionneur principal. La FIF «exprime ses regrets pour le parcours des Eléphants durant la phase de poule de la CAN» disputée à domicile, alors qu'ils ne sont pas encore éliminés du tournoi.

Après un bon début face à la Guinée-Bissau (2-0), les Ivoiriens ont été battus par le Nigeria (1-0), puis écrasés par la Guinée équatoriale (4-0). Le fait est que Gasset, sélectionneur de la Côte d'Ivoire depuis mai 2022, est sorti



Emerse Faé est le nouvel entraîneur de la Côte d'Ivoire.../FIF

grandement fragilisé de l'humiliation subie lundi.

Lundi soir en effet, après la défaite contre la Guinée équatoriale, Jean-Louis Gasset, évo-

quant un match «cauchemar», avait indiqué qu'il rencontrerait le président de la FIF, Yacine Idriss Diallo, pour évoquer son avenir. Rappelons que la victoire du Maroc face à la Zambie, mercredi soir, a permis aux Eléphants de ravir l'une des quatre places de meilleurs troisièmes.

En 8es, le pays-hôte affrontera le Sénégal, le 29 janvier dans la capitale ivoirienne, Yamoussoukro.

C.D. avec AFP

La FIF «exprime ses regrets pour le parcours des Eléphants durant la phase de poule de la CAN»

## CAN 2023

# Le Mali comme d'habitude, la Namibie pour la première fois

Le Mali, qualifié avant le match, a terminé premier du groupe E après son match nul 0-0 contre la Namibie qui se qualifie pour la première fois de son histoire pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), mercredi à San-Pédro, en Côte d'Ivoire.

La Namibie est, en effet, assurée de terminer parmi les quatre meilleurs troisièmes qualifiés pour le tour suivant, avant même les deux dernières rencontres en soirée dans le groupe F.

Les Brave Warriors ont auparavant participé aux éditions 1998, 2009 et 2019. Au Burkina, ils n'avaient pris qu'un point, face à l'Angola et terminaient derniers d'un groupe composé des Palancas Negras, de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique du Sud, déjà.

Dix ans plus, la Namibie tombe dans le groupe du pays-hôte, le Ghana des Muntari, Essien et Appiah, du Maroc et de la Guinée, contre qui elle prendra son seul point. Notons qu'à l'époque, Collin Benjamin, l'actuel sélectionneur, était milieu défensif de l'équipe.

En 2019, les Namibiens feront moins bien avec trois revers face à la Côte d'Ivoire, au Maroc et à l'Afrique du Sud. La quatrième tentative aura donc été la bonne.

Finaliste malheureux en 1972, le Mali n'a jamais remporté la compétition. Mais les Aigles du Mali restent des habitués du dernier carré, avec cinq demi-finales disputées (1994, 2002, 2004, 2012 et 2013).

Le hasard du tableau ont réservé deux derbys aux deux formations, puisque la Namibie affrontera son voisin angolais et le Mali se frottera au Burkina.

*Camille Delourme avec AFP*



Pas de vainqueur entre le Mali de Niakité et la Namibie de Haukongo, mais deux qualifiés pour les 8es de finale. / Sia Kambou - AFP

## Le programme des huitièmes de finale

On connaît désormais les affiches des 8<sup>es</sup> de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), qui se joueront à partir du samedi 27 janvier.

Le champion en titre sénégalais, seul pays invaincu lors de la phase de poules, affrontera le pays-hôte, repêché par le biais d'une des quatre places de meilleurs troisièmes.

Notons les derbys Nigeria-Cameroun, Angola-Namibie et Mali-Burkina.

Au bord du fleuve Congo, on suivra avec une attention particulière le duel Egypte-RDC.

### Samedi 27 janvier

**Angola-Namibie**, à 18h au stade de la Paix de Bouaké.

**Nigeria-Cameroun**, à 21h au stade Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan.

### Dimanche 28 janvier

**Guinée équatoriale-Guinée**, à 18h au stade olympique Alassane-Ouattara d'Ebimpé.

**Egypte-RDC**, à 21 h au stade Laurent -Pokou de San-Pédro.

### Lundi 29 janvier

**Cap Vert-Mauritanie**, à 18h au stade Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan.

**Sénégal-Côte d'Ivoire**, à 21h au stade Charles-Konan-Banny de Yamoussoukro.

### Mardi 30 janvier

**Mali-Burkina**, à 18h au stade Amadou-Gon-Coulibaly de Korhogo.

**Maroc-Afrique du Sud**, à 21h au stade Laurent-Pokou de San-Pédro.

## La situation des six groupes à l'issue de la phase de poules

Après onze jours de compétitions et trente-six matches joués, la messe est dite : seize équipes continuent l'aventure et disputeront, à partir de samedi, le tour final. Voici le classement des six groupes.

### Groupe A

1) Guinée équatoriale, 7 pts (+6), 2) Nigeria, 7 pts (+2), 3) Côte d'Ivoire, 3 pts, 4) Guinée Bissau, 0 pt

### Groupe B

1) Cap Vert, 7 pts, 2) Egypte, 3 pts, 3) Ghana, 2 pts (-1), 4) Mozambique, 2 pts (-3)

### Groupe C

1) Sénégal, 9 pts, 2) Cameroun, 4 pts (-1), 3) Guinée, 4 pts, 4) Gambie, 0 pt

### Groupe D

1) Angola, 7 pts, 2) Burkina, 4 pts, 3) Mauritanie, 3 pts, 4) Algérie, 2 pts

### Groupe E

1) Mali, 5 pts, 2) Afrique du Sud, 4 pts (+2), 3) Namibie, 4 pts (-3), 4) Tunisie, 2 pts

### Groupe F

1) Maroc, 7 pts, 2) RDC, 3 pts, 3) Zambie, 2 pts, 4) Tanzanie, 2 pts

## La Tunisie prend la porte, l'Afrique du Sud continue sa route

La Tunisie a complètement raté sa Coupe d'Afrique des nations (CAN) qu'elle quitte dès le premier tour après un triste 0-0, mercredi à Korhogo, contre l'Afrique du Sud, qui elle verra le deuxième tour.



Avec deux nuls et une défaite, les «Aigles de Carthage» terminent derniers d'un groupe E dont ils étaient les têtes de série, loin des rêves de gloire d'une équipe qui avait battu la France (1-0), il y a treize mois, à la Coupe du monde où elle avait manqué la qualification en 8es de finale d'un rien. Dans la savane ivoirienne, au Nord du pays, elle l'a manquée de beaucoup, en revanche. Le 100<sup>e</sup> but de la Tunisie en CAN, signé Hamza Rafia contre le Mali (1-1), restera le seul inscrit par les joueurs de Jalel Kadri pendant le tournoi. Les Aigles de Carthage ont offert à la Namibie sa première victoire lors d'une CAN, et un spectacle footballistique affligeant et le premier match sans but de la compétition. Une première après onze jours de compétition et trente-deux matches.

Symptomatique de ce mauvais match, le plus beau geste de l'équipe de Tunisie est l'œuvre d'un défenseur, Montassar Talbi, pour sauver de la tête un centre dangereux (64e min). Une tête largement au-dessus d'Haïthem Jouini (89e min) a été le seul demi-frisson du match pour les Tunisiens.

Guère séduisante non plus, l'Afrique du Sud a proposé un tout petit peu plus de jeu, mais sans aucune action dangereuse non plus. Sinon, une percée de Percy Tau pour un centre vers Evidance Makgopa (28e min) ou une tête croisée de Mthobeli Mvala (39e) ont à peine sorti ce match de sa torpeur. La première frappe cadrée a eu lieu à la 77e minute, par Sphephelo Sithole... Sans génie, les «Bafana-Bafana» (les garçons) ont assuré la deuxième place et connaîtront mercredi soir leur adversaire en 8es de finale, le 30 janvier à San-Pédro, le vainqueur du groupe E, qui pourrait bien être le Maroc.

C.D.

C.D.

C.D. avec AFP



### RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE (H/F) DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET RECOURS (MGPR)

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le Programme WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un (01) Assistant Technique (H/F) du Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) dynamiques et engagé(e), qui sera basé à Brazzaville.

#### Missions principales :

Le rôle de l'Assistant Technique du MGPR est de fournir une assistance technique de haut niveau au coordonnateur du MGPR dans la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des plaintes et des Recours (MGPR). L'Assistant technique du MGPR est le principal expert en charge de la mise en œuvre de ce mécanisme ce, sous la supervision du coordonnateur du MGPR. Il est responsable de la mise en œuvre de toute autre activité du MGPR et travaille en étroite collaboration avec les cinq points focaux du MGPR qui sont basés dans les zones du programme. Il travaille en outre en étroite collaboration avec le coordonnateur national du programme CAFI et la Coordination Indépendante en charge du Suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales et de l'Engagement des Parties Prenantes (CISSES). Le titulaire du poste veillera au respect des politiques et réglementations de CAFI, de l'AFD et du WWF.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur candidature : (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante : [recruit-roc@wwfgab.org](mailto:recruit-roc@wwfgab.org)

Date limite de soumission des candidatures : 05 février 2024.



### ANNONCE : RECRUTEMENT D'UN CHEF COMPTABLE

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le Programme WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un Chef comptable (H/F) qui sera basé à Brazzaville.

#### Mission Principale :

Soutenir le Directeur administratif et financier dans la réalisation des tâches et objectifs de l'organisation, en assumant la responsabilité de l'exécution d'une série de tâches visant à assurer le traitement précis et opportun des transactions financières du Bureau Pays WWF Congo et la production de relevés mensuels.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur candidature : (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante :

[recruit-roc@wwfgab.org](mailto:recruit-roc@wwfgab.org)

Date limite de soumission des candidatures :  
05 février 2024.

IN MEMORIAM  
30/01/2023 - 30/01/2024  
**1 AN DÉJÀ.**



A l'occasion du 1er anniversaire  
du rappel à Dieu de papa  
**Marcel Roger GNALI-GOMES**

Une messe d'action de grâce sera célébrée  
le 30 janvier 2024 à 13h  
en la Résidence Boa Vista  
Diosso les Gorges.

Une collation sera offerte  
à l'issue de l'office religieux.



**ABONNEZ VOUS  
GRATUITEMENT**

[www.adiac-congo.com/content/newsletter](http://www.adiac-congo.com/content/newsletter)

↑  
SAISISSEZ LE LIEN  
OU



SCANNEZ  
LE QR CODE



## CONGO-MAURITANIE

# Les deux pays entendent diversifier leur coopération

Le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a reçu en audience, le 24 janvier à Brazzaville, la ministre des Affaires étrangères de la République islamique de Mauritanie, Coumba Ba, porteuse d'un message du président Mohammed Ould Ghazouani à son homologue congolais.

Le président Denis Sassou N'Guesso et la ministre Coumba Ba ont évoqué, au cours des échanges, la coopération entre les deux pays avec un accent particulier sur la nécessité d'ouvrir, dans les prochaines années, une banque au profit des ressortissants de la Mauritanie vivant en République du Congo.

« Je suis porteuse d'un message de son frère, le président Mohammed Ould Ghazouani, d'abord, pour lui faire part de sa gratitude, de toute la bienveillance dont bénéficie le peuple mauritanien au Congo. Ensuite, d'échanger sur les questions bilatérales, compte tenu des relations séculaires qui existent entre le Congo et la Mauritanie », a déclaré la ministre des Affaires étrangères de la République

islamique de Mauritanie, au sortir de l'audience.

« Nous avons parlé aussi de l'ouverture d'une banque qui permettra à la colonie mauritanienne de faire appel à des fonds ou de transférer les fonds dans le cadre de leurs activités économiques au Congo », a-t-elle précisé.

Parlant de la diplomatie, Coumba Ba a expliqué que la Mauritanie a élevé sa représentation au niveau d'ambassade « compte tenu des deux chefs d'Etat qui échangent sur toutes les questions africaines ». « Le président m'a chargée aussi de féliciter, d'encourager et de remercier son homologue congolais pour son leadership incontestable au niveau africain, concernant la résolution des problèmes qui minent ce conti-



Coumba Ba transmettant le message de Mohammed Ould Ghazouani à Denis Sassou N'Guesso DR

ment », a-t-elle conclu.

Par ailleurs, la ministre des Affaires étrangères de la Mau-

ritanie a salué le leadership du président congolais, Denis Sassou N'Guesso, sur les

questions de paix et de l'environnement en Afrique.

**Yvette Reine Nzaba**

## ENSEIGNEMENT

## Les états généraux de l'éducation nationale ouverts à Brazzaville

Les assises nationales de l'éducation, de la formation et de la recherche visant à trouver des approches novatrices pour la résolution des multiples problèmes qui minent le système éducatif congolais ont été ouvertes, le 25 janvier, à Brazzaville par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

« Engageons-nous fermement pour la transformation de l'éducation nationale, la formation et la recherche en vue du progrès, d'un avenir meilleur de la jeunesse et du développement durable du Congo » est le thème sur lequel se tiennent les assises nationales de l'éducation, de la formation et de la recherche, du 25 au 29 janvier dans la capitale.

S'adressant à la communauté éducative réunie pour la circonstance, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a insisté sur le fait que les conclusions de ces assises doivent être à la hauteur des attentes. « Vous donnerez vos avis, formulerez des recommandations et des propositions innovantes, pertinentes, opérationnelles tout à la fois financières, humaines, organisationnelles et infrastructurelles pour l'édification d'un système éducatif crédible, équitable et efficace », a-t-il déclaré en soulignant la nécessité de bâtir une école congolaise capable de répondre aux défis du développement durable.

Le système éducatif congolais, du préscolaire à l'enseigne-



La communauté éducative à l'ouverture des états généraux Adiac

ment supérieur incluant la recherche scientifique et l'innovation technologique, fait face, en effet, à des défis importants dans le domaine de l'accès et de l'équité ; l'amélioration de la pertinence et de la qualité des

apprentissages ; l'adéquation de la formation qualifiante aux besoins de l'économie nationale et du marché de l'emploi ; l'amélioration de la qualité du plateau technique et des infrastructures ; le nombre et la

qualité des enseignants pour la plupart, bénévoles et sans formation ni initiale ni continue ; l'intensification de la violence en milieu scolaire et universitaire ; la mobilisation difficile des financements nationaux

et internationaux et l'assainissement de la gouvernance.

Selon le haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation, Hellot Matson Mampouya, l'analyse des rapports des consultations départementales et de la diaspora a permis de dégager quinze thématiques considérées comme autant de défis à relever pour atteindre les objectifs visés par ces états généraux. « Il faut des corrections urgentes en vue de la construction d'un système éducatif, de formation et de recherche de qualité et performante », a-t-il déclaré.

Pour sa part, la représentante de l'Unesco au Congo, Fatoumata Marega, pense que ces assises aboutiront à des politiques innovantes, des actions tangibles à la hauteur des attentes. L'Unesco, selon elle, poursuivra et renforcera son appui au Congo pour l'accompagner dans la mise en œuvre des résolutions qui seront adoptées à l'issue des assises nationales de l'éducation, de la formation et de la recherche.

**Rominique Makaya**

**« Il faut des corrections urgentes en vue de la construction d'un système éducatif, de formation et de recherche de qualité et performante »**